

cédures judiciaires qui ont eu lieu ont mis des entraves à tout cela, et les chances d'excuser tous ces faits, ne sont pas de nature à plaire à certains autres membres du cabinet.

Monsieur l'Orateur, à cette date tardive, on semble pris d'une crise de vertu relativement aux élections. Si le très honorable premier ministre ne se soucie pas de connaître mon opinion sur la corruption politique dans ce pays, je ne lui demanderai pas de l'entendre; dans le cas contraire—cela peut être inutile, mais je veux exprimer mon avis—on me permettra de dire qu'il y a au-dessus de la loi et des procédures des cours de justice quelque chose de plus fort, c'est l'opinion publique avec laquelle on doit compter, ainsi que je l'ai dit. A mon avis, il existe une cause principale de corruption dans ce pays; elle provient surtout du système de distribution des faveurs ministérielles qui prévaut et qui a prévalu depuis longtemps au Canada. Je crois que si nous pouvions restreindre ce système dans des limites raisonnables et saines, on aurait l'un des moyens les plus puissants pour nous aider à purifier notre atmosphère électoral, et à donner un meilleur ton et plus de force au sentiment public dans les affaires, que tout autre moyen que nous pourrions adopter.

A l'heure qu'il est, presque tous les emplois publics sont accaparés par le parti au pouvoir; tous les subsides sont distribués de façon à favoriser les amis des ministres et à renforcer leur organisation politique. Les travaux publics du pays qui se donnent par soumission et à l'entrepris, sont presque entièrement entre les mains des amis du gouvernement au pouvoir, presque entièrement à la merci des ministres qui s'en servent pour renforcer, ainsi qu'ils le disent, leur parti. Emplois, appointements, subsides, prérogatives, tout cela est surveillé avec plus de soin de jour en jour; on les considère comme étant l'apanage d'un parti, comme lui appartenant, comme devant servir à son maintien. Je veux faire ressortir cette idée. N'est-il pas possible, maintenant que tous ces faits ont été mis à jour, que les deux partis les connaissent parfaitement et que le peuple les désapprouve, n'est-il pas possible que cette Chambre entreprenne d'établir un système raisonnable et sain de faire disparaître tous ces maux dont j'ai parlé et qui découlent de la méthode suivie dans la distribution des faveurs ministérielles et de tout ce qui s'y rapporte? N'est-ce pas parce qu'il y a des emplois publics, des appointements, des prérogatives, des subventions, des travaux publics, toutes ces choses dont le Gouvernement peut disposer, n'est-ce pas là ce qui encourage surtout les vampires, ce qui donne lieu à la corruption, tout cela dans le but de réaliser un bénéfice pécunier en obtenant ces faveurs? S'il en est ainsi—et je crois que c'est bien ce qui existe—je suis convaincu

qu'il est possible de trouver un système qui nous permettra de distribuer les faveurs ministérielles, en changeant presque radicalement le caractère du système suivi maintenant, par cette méthode. On pourra acheter les articles dont le pays a besoin sans l'intervention d'un partisan du Gouvernement, sans que les amis des ministres puissent réaliser des bénéfices d'une façon ou d'une autre; par cette méthode, les travaux publics seront construits sous la direction d'une commission permanente, ou d'un bureau permanent organisé parfaitement, d'après des principes solides et non pas sur un système de faveurs. Cette méthode éliminera presque entièrement ces éléments qui causent tant d'excitation lors des élections, et qui encouragent la corruption de la vie publique, grâce à ces hommes qui cherchent ces faveurs et qui se prévalent de ces principes. Voilà ce que nous aurons l'occasion d'étudier un peu plus au long au cours de cette session, je l'espère. Je ne fais que suggérer cette réforme, à laquelle j'ai songé depuis plusieurs années et en qui j'ai foi aujourd'hui plus fermement qu'à aucune époque de ma vie politique. Nous savons tous combien les membres de cette Chambre seraient heureux d'être débarrassés de ces questions de faveurs et de tout ce qui s'y rapporte. La vie d'un député deviendrait plus agréable; l'administration des affaires serait plus facile et, en général, la vie publique du pays ferait oublier l'absence de ce facteur par un ton plus élevé, par une force et une énergie plus grandes.

(La séance suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

M. FOSTER : Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue, j'émettais l'idée que l'influence des membres du Parlement, et spécialement celle du Gouvernement ou de toute autre administration ne pouvait que se faire ressentir dans le pays et avoir son effet sur le corps politique; j'ai cité plusieurs exemples de transactions qui sont bien connues de la Chambre, parce qu'elles ont été débattues ou citées ici, afin de démontrer que le peuple prend connaissance de ces transactions dont il est témoin, transactions qui sont de nature à former une opinion publique qui n'est pas basée sur les principes les plus solides ni les meilleurs. Raisonnant par parité, j'arguais que si de telles transactions qui consistaient à acheter et à vendre en gros étaient permises et s'accomplissaient, cela était de nature à conduire naturellement et facilement à la corruption individuelle l'électeur lui-même. Je crois que les exemples que j'ai cités s'imposeront à l'attention des membres de cette Chambre, du moins à une certaine partie de ces derniers, et au pays en général. Il est un fait que je pourrais avoir cité, ce que je n'ai pas fait. Je crois que le très hono-